EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT QUATRE
Le 19 décembre 2024 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly Sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 12 décembre 2024

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain (arrivé à 19h25), Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41 Nombre de présents : 31 Nombre de votants : 37

Excusés : M. MATRAY Jean-Luc, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, me FEJARD Carole, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, M. CHENAUD Fabrice.

Pouvoirs : Mme BOURNEZ Christine à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine à M. HERTZOG Etienne, M. VALENTIN Alain à M. DESCAVE Guillaume, M. CHENAUD Fabrice à Mme CALLSEN Marie-Christine.

Election d'un secrétaire de séance : Mme GASDON Christine (Boyer).

N°2024/N°188

OBJET : SERVICE ENFANCE JEUNESSE - CONVENTIONS D'OCCUPATION DES LOCAUX AVEC LE CERGNE, CUINZIER ET LA GRESLE

Madame Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge de la cohésion sociale, rappelle que les conventions pour l'occupation des locaux signées avec les communes de Le Cergne, Cuinzier et La Gresle arrivent à échéance au 31/12/2024.
Suite à la rencontre avec les représentants de chaque commune, des modifications subsidiaires ont été apportées aux conventions portant sur le matériel à disposition, les espaces occupés, etc…
La durée de 2 ans pour ces conventions pourrait être maintenue.
Concernant les dispositions financières, les communes proposent de porter la participation financière à 30,00€ la ½ journée d'occupation contre 27,00€ aujourd'hui. Par ailleurs, avec l'augmentation des coûts des énergies, on peut s'interroger sur la pertinence de mettre en place un forfait journalier. Enfin un des espaces mis à disposition par la mairie de Le Cergne est exclusivement occupé par le service enfance jeunesse ainsi il pourrait être envisagé un remboursement de frais mensuel ou annuel (montant à définir). Ce point sera traité d'ici la fin du 1er trimestre et en attendant il est donc proposé une reconduction des 3 conventions selon les mêmes modalités qu'actuellement.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Valide la reconduction des 3 conventions d'occupation des locaux (avec Le Cergne Cuinzier et La Gresle),

- Autorise M. le Président à signer les avenants de reconduction utiles.

Le Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Boyer
Mme GASDON Christine

Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-200035202-20241224-2024-188-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/12/2024
Publication : 24/12/2024

Charlieu-Belmont Communauté